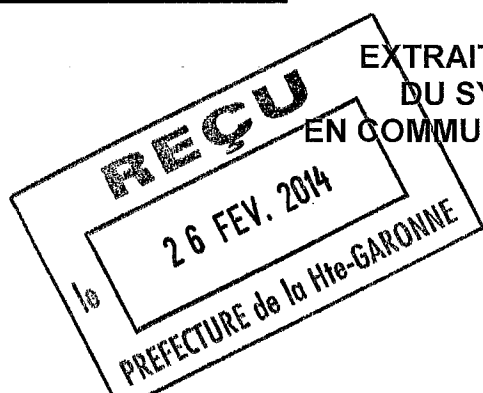




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

16 - EUROPE

16.3 - Autorisation de déposer des projets par le SMTC dans le cadre des appels à projets du Programme européen - Horizon 2020

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Qu'est-ce que le programme Horizon 2020 ?

Horizon 2020 est le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020 (démarrage au 1er janvier 2014). C'est le successeur du 7e programme-cadre de recherche et développement technologique (P.C.R.D.T.).

Les principaux enjeux d'Horizon 2020 sont de:

- renforcer la position mondiale de l'Europe dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des technologies ;
- assurer la compétitivité de l'Europe en investissant dans les technologies et les métiers d'avenir, au service d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ;
- prendre en compte les préoccupations des citoyens (santé, environnement, mobilité, énergies propres...) et apporter des éléments de réponse aux défis de société.

En découlent les trois priorités du programme que sont l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

Horizon 2020 est doté de 79 milliards d'euros, afin de soutenir les travaux des acteurs de la recherche et de l'innovation (organismes, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises, autorités locales...).

Il est à noter que le budget de la partie « Transports intelligents, verts et intégrés » (« *Smart, green and integrated transport* ») du programme Horizon 2020 pour la période 2014-2020 est de 6.8 milliards d'euros et pour la période 2014-2015, le budget serait de 867 millions d'euros (montants restant à confirmer). Le budget portant sur la partie « Energie » serait quant à lui de 5.7 milliards d'euros

Appels à projet 2014

Les premiers appels à projets de cette nouvelle période sont parus en décembre 2013. Plus d'une vingtaine porte sur des questions de transport ou de mobilité urbaine durable.

Les appels à projet seront organisés pour la plupart en 2 étapes :

- 1ère étape de présélection : mars 2014 : remise d'une synthèse (assez complète comprenant le budget/ consortium/ planning/ WP) d'une douzaine de pages.
- 2ème étape de soumission : si la synthèse est retenue, la proposition de projet pourra être déposée dans sa version complète en août 2014.

Objet de la délibération

Le SMTC a été sollicité pour contribuer à des propositions de projet mais les modalités de participation ne sont pas encore finalisées.

Selon une logique d'opportunité, au vu des appels à projets Horizon 2020, des projets en cours et à venir du SMTC dans la période couverte par les appels à projets et son expérience sur ce programme européen, la présente délibération a pour objet d'autoriser le SMTC à déposer des propositions de projets.

Les 3 axes thématiques sur lesquels le SMTC pourrait être amené à déposer un projet sont : l'énergie (sur les questions de transition énergétique, stratégie parc bus, etc.) sur les Systèmes de Transports Intelligents (sur les systèmes d'aide à l'exploitation et à la décision permettant l'amélioration du service à l'usager) et l'écomobilité (sur les services à la mobilité type Plan de Déplacements d'Entreprises, covoiturage, conseil en mobilité, etc.).

Une logique d'opportunité, propre à ce type d'appel à projets, est également à prendre en compte.

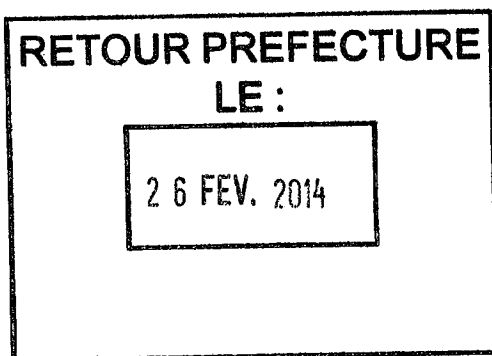
Si le SMTC fait partie d'un projet sélectionné par la Commission Européenne, une délibération portant sur l'engagement du SMTC sera soumise au vote du Comité Syndical.

*
* *

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE le SMTC à déposer des projets dans le cadre des appels à projets du Programme européen - Horizon 2020.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. COHEN", written over a horizontal line.

Pierre COHEN